**Communiqué de presse – 27 février 2017**

L'ALPH s'inquiète de la situation catastrophique

de la DG Personnes Handicapées

**Les problèmes se multiplient depuis le début de l'année à la Direction Générale Personnes Handicapées (DGPH). En cause, un changement de plateforme informatique. L'ampleur de cette migration de données et le transfert important du personnel de la DGPH lié à la 6e réforme de l'Etat expliquent en grande partie les difficultés rencontrées. L'Association Libérale pour Personnes Handicapées (ALPH) exprime à son tour son inquiétude devant cette situation et demande des solutions rapides.**

Aujourd'hui, plus de 600 000 personnes, en Belgique, disposent d'une reconnaissance de handicap et de perte d'autonomie. Ces personnes attendent légitimement un accompagnement et un service de qualité en soutien à des démarches souvent complexes. Mais depuis un certain temps, les problèmes se multiplient à la DGPH et menacent sérieusement la qualité du service que les Centres de Service Social des mutualités souhaitent rendre aux personnes. En cause principalement, un changement de plateforme informatique, des problèmes liés à la migration des données et le transfert d'un quart du personnel de la DGPH (lié à la 6e réforme de l'Etat).

MyHandicap, la nouvelle plateforme informatique pose de sérieux problèmes :

- La migration de données empêche les services de première ligne, dont le personnel de la DGPH lui-même, d'accéder aux informations nécessaires et d'accomplir leurs tâches ;
- Le personnel de la DGPH, en plus d'être diminué, est obligé de corriger manuellement les dossiers incomplets (près de 4 000). Mécontent, celui-ci a d'ailleurs déjà lancé 2 actions : ne plus répondre au téléphone et un arrêt de travail le 20 février dernier ;
- Les travailleurs sociaux des mutualités, mais aussi ceux des communes et des CPAS, ne peuvent plus accéder aux dossiers et fournir les informations, le support et l'accompagnement nécessaire aux personnes handicapées qu'ils soutiennent dans leurs démarches.

Les personnes handicapées ainsi que leurs proches sont les premières victimes de cette situation. Des retards importants dans la constitution de leur dossier sont prévus (avec un allongement prévisible du délai de traitement moyen des demandes qui pourrait de nouveau

franchir la barre des 8 mois !). Autre élément inquiétant : il n'y a pas moyen de s'assurer de la bonne réception de leur demande.

La situation devient intenable pour les Centres de Service Social des mutualités : aucun accès aux données, des problèmes techniques, un afflux de demandes en provenance des communes et un soutien insuffisant de la part de la DGPH.

L'ALPH à son tour, tire donc la sonnette d'alarme et demandent des solutions rapides. Car derrière ces problèmes d'organisation et techniques, il y a des personnes handicapées, des familles, qui en plus d'être déjà fragilisées par leur situation, le sont aussi par ces problèmes de la DGPH. Ces personnes attendent et méritent un suivi de qualité dans des délais raisonnables. Il est donc urgent de faire bouger les choses. Nous espérons que la nouvelle Secrétaire d'Etat, Zuhal Demir, pourra débloquer la situation rapidement.

Geert Messiaen
Président

*Contact ALPH – Association Libérale pour Personnes Handicapées*

*Magali Daems : alph@ml.be ou 02/542.87.28*